

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 juin 2008 à 20 h à la salle de réunion de l'hôtel de ville.

Présences : MM. Jean-Eudes Boudreau
Raymond Deslauriers
Sandro Cormier
Mme Marie-Christine Lavergne
Donald Falardeau (absence motivée)
Rémi Lebreux (absence motivée)

Monsieur Michel Lacroix, maire, préside la réunion.

08-06-118 ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit acceptée en y laissant le varia ouvert.

08-06-119 PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2008 soit accepté tel que présenté.

08-06-120 COMPTES À PAYER

Monsieur Jean-Eudes Boudreau mentionne au conseil municipal qu'il se retire des discussions pour ce sujet.

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2008 soit acceptée pour un montant total de 266 123,93 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier par intérim de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2008.

André Allard
Trésorier par intérim

08-06-121 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité consultatif d'urbanisme soit accepté en précisant que la demande en dérogation mineure de monsieur Maxime Leblanc, ci-dessous mentionnée, soit acceptée à l'effet que son bâtiment complémentaire aura une hauteur supérieure à 5 mètres et que son implantation sera situé à 10 mètres de la ligne de la rue des Prés

Dérogation mineure : monsieur Maxime Leblanc

La nature de la demande vise à régulariser l'implantation et la hauteur d'un bâtiment complémentaire isolé en zone résidentielle dans le cas d'un terrain d'angle.

En effet, le requérant propose l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé dans la marge de recul avant opposé à la façade de son bâtiment principal. Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge de recul avant se substitue à la marge de recul latérale adjacente à la rue; la marge de recul proposée sera de 6,096 mètres alors que la disposition réglementaire est de 10 mètres.

La hauteur du bâtiment complémentaire que le requérant propose est supérieure à 5 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal exigée par la réglementation d'urbanisme.

La localisation de cet emplacement se situe sur le lot #3 548 340 au 142, rue de la Montagne à Carleton.

08-06-122 TRAVAUX À LA SALLE CHARLES-DUGAS

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la recommandation des architectes Bourbeau, Proulx et Savard à l'effet d'octroyer à l'entreprise Malloi Construction Inc. le contrat d'agrandissement et de réaménagement à la salle Charles-Dugas pour un montant total de 214 349,63 \$.

08-06-123 FINANCEMENT – TRAVAUX SALLE CHARLES-DUGAS

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la contribution du Club des 50 ans et plus de Carleton au montant de 40 000 \$ ainsi qu'une souscription publique évaluée à 25 000 \$ pour soutenir le financement de la municipalité concernant les travaux d'agrandissement et de réaménagement à la salle Charles-Dugas.

08-06-124 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la recommandation des ingénieurs et octroie le contrat de la mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable à Excavation M. Toulouse pour un montant de 8 352 632,62 \$ à la condition que la Ville de Carleton-sur-Mer reçoive les autorisations de la CPTAQ, l'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs et la réponse du ministère des Affaires municipales et des Régions en regard avec l'augmentation du soutien financier requis.

08-06-125 FINANCEMENT 700 000 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de Tracadie pour son emprunt de 700 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 2007-105 et 2007-116 au prix de : 100 000 \$, échéant en série 5 ans comme suit :

39 600 \$	4.68 %	10 juin 2009
41 300 \$	4.68 %	10 juin 2010
43 400 \$	4.68 %	10 juin 2011
45 400 \$	4.68 %	10 juin 2012
530 300 \$	4.68 %	10 juin 2013

QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE messieurs Jean-Eudes Boudreau, maire-suppléant, et André Allard, directeur général, greffier et trésorier par intérim, soient autorisés à signer les documents à cet effet.

08-06-126 FINANCEMENT 700 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer se propose d'emprunter par billets un montant de 700 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux ;

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
2007-105	250 000
2007-116	450 000

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et le trésorier par intérim.

QUE les **billets** seront datés du : **10 juin 2008**;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	39 600	\$
2.	41 300	\$
3.	43 400	\$
4.	45 400	\$
5.	47 600	\$
Après 5 ans	482 700 \$ (530 300 \$ à renouveler)	

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** à compter du 10 juin 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 2007-105 et 2007-116, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde pour partie de la balance due sur l'emprunt.

08-06-127 APPEL DANS LA CAUSE DE MADAME GINETTE BARRIAULT

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de confier le mandat de l'appel dans la cause de madame Ginette Barriault à maître Guy Cavavagh de Cavanagh et Almeida pour les honoraires professionnels dont la municipalité accepte d'acquitter un tarif de 125 \$/heure.

08-06-128 PRIME AUX CADRES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte, compte tenu des résultats de fin d'année 2007 et suite à une rencontre du maire avec les employés cadres en décembre 2007, de verser un montant de 1 000 \$ à chacun des cadres à l'emploi de la municipalité au 31 décembre 2007, soit directement comme contribution additionnelle au fond de pension ou en salaire.

08-06-129 RAPPORT – COMITÉ DE SÉLECTION

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport du comité de sélection pour le poste de directeur (trice) général (e) et greffier (ière);

QUE madame Caroline Asselin soit engagée au poste de directrice générale et greffière au salaire de 50 000 \$, l'employeur défraie la cotisation annuelle au Barreau du Québec, 3 semaines de vacances la 1^{ère} année, 4 semaines de vacances la 2^e année, partage le fond de pension et le régime d'assurances collectives en vigueur, période de probation d'une année et débutant son emploi le 28 juillet 2008.

08-06-130 DOSSIER – EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer demande à monsieur Donald Falardeau s'il veut s'occuper, à titre de conseiller municipal, du dossier de la mise aux normes de nos infrastructures d'eau potable.

08-06-131 ACHAT OU LOCATION SOUFLEUSE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer ne procède pas à l'acquisition d'une autre souffleuse pour le service des travaux publics mais demande plutôt que la Ville de Carleton-sur-Mer contacte des entrepreneurs pour obtenir des soumissions pour un tarif horaire afin d'aider aux travaux de déneigement.

08-06-132 POLITIQUE – ALLOCATION AUTOMOBILE

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer établisse une politique en regard avec les allocations de déplacement pour les automobiles compte tenu de la fluctuation du prix de l'essence.

08-06-133

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Eudes Boudreau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant les travaux et le financement d'une passerelle au-dessus du goulet de Carleton pour rejoindre les sections de piste cyclable.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande des propositions pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis des travaux requis et pour les services professionnels requis pour toutes les autorisations environnementales.

08-06-134

ACHAT VÉHICULE 4 ROUES

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de procéder à l'acquisition d'un véhicule 4 roues pour un montant de 6 900 \$ de Sport B.G. de New Richmond afin de soutenir les services de sauvetage de la municipalité.

Le financement de ce véhicule sera effectué par une récupération de 3 500 \$ pour le budget 2008 et par une affectation au budget 2009.

08-06-135

MAISON DES JEUNES

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer autorise la Maison des Jeunes à tenir un « squeege légal » à l'intersection de la rue du Quai pour le 14 juin 2008.

08-06-136

RUISSEAU ALAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer ne s'oppose pas à la délivrance par le MDDEP de l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et permet au ministère des Transports du Québec de réaliser les travaux de déplacement de la conduite d'aqueduc se trouvant sous le ruisseau Alain.

08-06-137

QUAI DE CARLETON

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer fasse des démarches auprès des autorités fédérales pour la réparation du quai de Carleton.

08-06-138

MANDAT – HYDROGÉOLOGUE

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la rencontre avec monsieur Clément Bernard le 13 mai 2008, le conseil de ville de Carleton-sur-Mer, mandate monsieur André Laforest, hydrogéologue de la firme *Laforest Nova Aqua Inc.*, à revoir et à clarifier le dossier des aires de protection de la source d'alimentation du puits d'eau potable situé sur la route Bernard en regard avec l'exploitation agricole;

Également, le conseil municipal demande d'évaluer un possible dédommagement pour les inconvénients causés par la présence d'un tuyau (puits P2) situé sur les terres exploitées par l'entreprise de monsieur Clément Bernard.

08-06-138.1 PROTOCOLE D'ENTENTE

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Michel Lacroix, maire, et/ou en son absence, monsieur Jean-Eudes Boudreau, maire-suppléant, à signer le protocole d'entente et les addendas subséquents à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du projet de rénovation de l'O.T.J. à Saint-Omer.

08-06-139 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21 h 15, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.